

## Réunion du 03 novembre 2016 à 20 heures 30

Convocation en date du 26 octobre 2016.

### Sont présents :

M. BECARD Nicolas, M. BILLEPINTE Thierry, Mme CAMICAS Anne-Marie, M. DUCOURNAU Marc, M. FAUQUÉ Olivier, Mme GAYRIN Laure, M. GOMINON Jean-Marc, M. HARDUYA Franck, M. LABORDE Patrick, Mme LACASSIN Dominique.

Absent excusé : M. PAGES Lilian.

Secrétaire de séance : Mme CAMICAS Anne-Marie.

Le quart d'heure citoyen étant écoulé sans que personne ne se présente, la réunion débute à 20 heures 45.

Le procès-verbal de la réunion du 29 septembre 2016 est lu, approuvé et signé par tous les conseillers présents.

## COMMUNAUTÉ de COMMUNES

### RAPPORT CAUE

Il a été présenté le rapport de la CAUE sur :

l'état des lieux des écoles du territoire de la Communauté de Communes Armagnac Adour, les travaux à effectuer pour les mettre aux normes pour l'accessibilité, l'hygiène et le confort, le montant des travaux pour chacune d'elles.

### CIAS

Il est rappelé que la dissolution des CCAS doit être effectuée avant le 31 décembre 2016.

Une modification des statuts est à prévoir.

Il est rappelé que le pôle d'accueil passe 321 heures par an uniquement pour traiter les demandes et dossiers en cours.

Il sera certainement à prévoir une participation financière des communes au prorata du nombre d'habitants.

### ARS

L'Agence Régionale de la Santé demande à la Communauté de Communes d'exprimer son souhait pour son rattachement sanitaire.

Les avis étant très diversifiés, la délibération se fera ultérieurement.

### OPAH

Cette opération en est encore à sa phase d'étude et de réflexion sur l'ensemble du territoire.

## SIEBAG

De par la nouvelle réglementation, un syndicat mixte sera à créer, l'étude aura un coût financier pour le SIEBAG d'environ 10 000 €.

La subvention pour la liaison Viella/ Cagnet aura un montant de 115 000 € dont 20 % seront alloués avant la fin de l'année 2016.

Le montant des impayés s'élève à la somme de 59 000 €.

Le conseil municipal participera à la visite des installations du SIEBAG lors de la journée du 10 décembre.

## D.M.D.

A la demande de la Délégation Militaire Départementale, les élevages sur la commune ont été inventoriés et répertoriés afin d'éviter les nuisances causées par le vol ou le survol des élevages par les avions ou hélicoptères militaires.

## COLUMBARIUM

Les membres présents du conseil municipal, à l'unanimité, ont décidé de fixer le montant de la concession d'une case du columbarium, (une case pouvant accueillir deux urnes) à

- 300 € pour une durée de 15 années
- 500 € pour une durée de 30 années.

Les membres présents du conseil municipal, à l'unanimité, ont rédigé un règlement pour l'acquisition et l'usage de la concession des cases des deux columbariums.

## ADS

Le service Autorisation Droit du Sol dépendant du PETR du Pays Val d'Adour nous a présenté ses services lors d'une réunion.

Suite à la loi ALUR, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des certificats d'urbanisme et des déclarations préalables de travaux ne se fera plus pour toutes les communes possédant un document d'urbanisme (carte communale pour Lelin-Lapujolle).

Etant entendu que

- la délivrance des autorisations d'urbanisme restera un pouvoir de police du Maire,
- la planification restera une compétence communale
- les tâches incombant aux communes seront accrues même en adhérant au service,
- le coût, calculé pour 50% selon le nombre d'habitants, 50 % selon le nombre d'actes instruits, et, dans le cas où toutes les communes de la Communauté de Communes Armagnac Adour adhèreraient, s'élèverait à environ 1800 € par an
- la décision devrait être prise avant la fin du mois de novembre sans avoir de données d'adhésion des communes et donc financières précises,

Le conseil municipal, à la majorité, décide d'ajourner sa décision.

## ASSURANCE

Les membres présents du conseil municipal, à l'unanimité, décident d'accepter l'encaissement du chèque de l'assurance MMA en remboursement des dommages subis.

## QUESTIONS DIVERSES

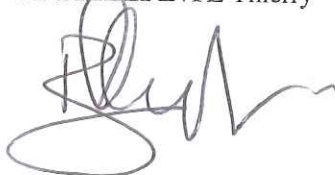
La cérémonie de commémoration du 11 novembre aura lieu à 11 heures 30 devant le monument aux morts.

La réunion s'achève à 23 heures 30.

M. BECARD Nicolas



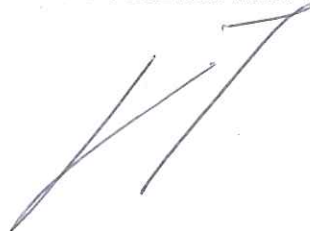
M. BILLEPINTE Thierry



Mme CAMICAS Anne-Marie



M. DUCOURNAU Marc



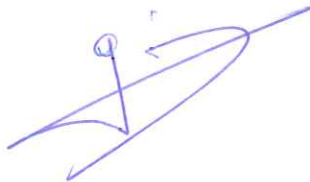
M. FAUQUÉ Olivier



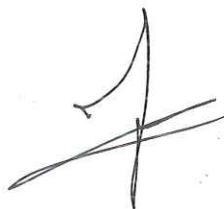
Mme GAYRIN Laure



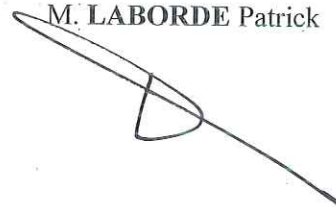
M. GOMINON Jean-Marc



M. HARDUYA Franck



M. LABORDE Patrick



Mme LACASSIN Dominique

